



## Cryolipolyse, aidez moi svp!

Par **JadeDarline**, le **10/02/2017** à **14:48**

Bonjour,

Il y a un an, ayant craqué pour la méthode cryolipolyse je me suis engagée avec un institut de beauté à payer 1250€ pour plusieurs séances sur mon corps. Leur offre était très avantageuse mais au bout d'un an j'ai aucun résultat malheureusement... je sais qu'il n'y a pas de garantie de résultats vis à vis de la lois MAIS entre temps la machine qui fait la cryolipolyse a été changée. Est ce que je peux prétendre à un remboursement ? Ce qu'il faut savoir c'est que je ne suis pas une personne aisée, et c'était ma plus grande bêtise de la vie d'avoir payé une telle somme pour perdre du poids... Il y a t il un moyen de récupérer mon argent car j'ai le sentiment de m'être fait avoir... absolument zéro résultats ....  
merci beaucoup pour celles et ceux qui m'apporteront des conseils par rapport à ma situation.

Par **Visiteur**, le **10/02/2017** à **15:42**

Bonjour,

vous avez la réponse à votre question..."je sais qu'il n'y a pas de garantie de résultats vis à vis de la lois". Je doute qu'ils vous remboursent quoique ce soit.

Par **youris**, le **10/02/2017** à **16:25**

bonjour,

relisez votre contrat pour savoir si vous avez une garantie de résultats.  
salutations

Par **JadeDarline**, le **11/02/2017** à **20:47**

Merci d'avoir prit le temps de répondre, je pensais que j'avais une chance dû fait que la machine a été changé pour une autre mais dans le contrat il n'est pas mentionné la marque de la machine cryolipolyse.

Cdt